



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

**POUVOIRS :** OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

**ABSENTS :** ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

**Délibération n°** N° D2024-181

**Objet** CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

**Exposé des motifs:**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service communication en raison du déploiement de l'événementiel.

Mr le maire propose le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint administratif pour une période de 3 mois renouvelable dans la limite de 12 mois au cours d'une période de 18 mois consécutifs.

Cet agent assurera la fonction de graphiste et photographe.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

**Visas.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Accusé de réception en préfecture  
013-21130113-20241020\_000024  
Date de réception préfecture : 21/10/2024

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Le Conseil Municipal décide :**

- **DE RECRUTER** un agent contractuel au sein du service communication dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions susvisées.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du ..... au .....

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20241021-dm2024\_181-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2024